DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

La communauté DEP neuchâteloise

« Mon dossier santé »

Fin 2015, en prévision de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), le canton de Neuchâtel a réuni les professionnel?les de santé qui ont unanimement désiré faire partie des organes décisionnels dans la mise en œuvre de cette loi. Neuchâtel a donc décidé de créer sa propre communauté DEP.

Mieux répondre aux attentes des professionnel·les

Le canton de Neuchâtel est relativement petit. La proximité avec la direction opérationnelle de la communauté « Mon Dossier Santé » a ainsi permis un réel travail de terrain. Une première étape a consisté à informer et échanger sur le concept du DEP en allant à la rencontre des professionnel·les. Des groupes de travail ont été créés pour les aspects plus pratiques sur l'utilisation et sur la promotion, intégrant notamment tous les documents jugés pertinents. A la fin de la pandémie du COVID-19, le DEP a été lancé dans le canton, d'abord sous forme de projet pilote en novembre 2021, puis à l'ensemble de la population dès septembre 2022.

Les limites du système ne sont pas liées au modèle neuchâtelois. Elles sont nationales et rencontrées par toutes les communautés. Au-delà des démarches d'inscriptions complexifiées par les contraintes de l'identité numérique, la problématique principale est que l'intégration du DEP dans les systèmes informatiques des professionnel?les de santé n'est pas encore réalisée, rendant le système inutilisable à leur égard. La plateforme web est inadaptée pour une utilisation régulière avec plusieurs dossiers.

Révision de la LDEP: une opportunité?

Les sociétés médicales peuvent profiter de la révision de la loi en cours pour : demander la gratuité pour les professionnel ·les de santé ; refuser l'obligation tant que l'outil n'est pas fortement intégré dans les systèmes primaires ; demander à l'Etat de contraindre les prestataires techniques du DEP à simplifier les outils d'intégration ; demander à l'Etat de contraindre les prestataires techniques du DEP à améliorer la cybersécurité ; ou encore demander la récolte de données anonymisées pour soulager la charge administrative des médecins.

Il est à présent indispensable de travailler en concertation avec celles et ceux qui utiliseront les outils sur le terrain pour que cet outil devienne incontournable pour les patient·es comme pour les professionnel ·les de santé qui sont en effet toujours prêt·es à adopter des systèmes permettant d'améliorer les prises en charge de leurs patient·es. Dans ce sens, le modèle neuchâtelois peut servir d'exemple. La révision de la LDEP est l'opportunité de corriger certains défauts. Espérons que nous serons entendus.

Dr Dominique Bünzli
Président de la Société Neuchâteloise de Médecine

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.